

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 07.10.98.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.04.00 Bulletin 00/15.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : DECATHLON Société anonyme — FR.

72) Inventeur(s) : BOUVIER JEAN CHRISTOPHE MARCEL et HONORE FRANCK.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : BEAU DE LOMENIE.

54) CHARIOT SPECIALEMENT CONCU POUR LA PECHE.

57) Le chariot pour le transport des cannes à pêche et accessoires de l'invention comporte:

a) deux roues (2) montées vers les extrémités d'un axe horizontal (3),

b) un plateau (4) fixé sur ledit axe (3) et comporte deux pieds (6) d'appui (2),

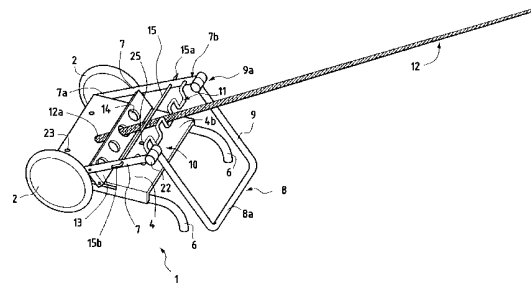
c) deux montants latéraux (7), montés pivotant par rapport audit axe (3),

d) une pièce (8) coudée en U dont la branche centrale (8a) fait office de poignée et dont les branches latérales (9), sont, vers leurs extrémités (9a), montées pivotantes par rapport aux deux montants latéraux (7),

e) des moyens supports de cannes consistant en une entretoise (10) reliant les parties supérieures (7b) des deux montants latéraux (7),

f) une plaque orientable (13), montée entre les montants latéraux (7) à proximité du plateau (4) et pourvue d'orifices (14) de positionnement des parties basses (12a) des cannes (12),

g) deux moyens de blocage de la position angulaire des montants latéraux (7), les premiers (22) pour le blocage desdits montants (7) et de la pièce coudée (8) et les seconds (21) pour le blocage desdits montants (7) et du plateau (4).



CHARIOT SPECIALEMENT CONCU POUR LA PECHE

La présente invention concerne un chariot spécialement conçu pour permettre non seulement le transport des cannes à pêche et de la caisse de rangement des accessoires mais également le positionnement des cannes lors de la pêche proprement dite que ce soit en bord de mer (surfcasting) ou en bord d'eau douce (quai, étang, rivière).

On connaît par le document DE 20 15424 un chariot qui permet de supporter l'équipement et les accessoires pour la pêche. Ce chariot est de conception simple et repliable sur lui-même pour un minimum d'encombrement. Il comporte un châssis avec des roues montées autour d'un axe, ledit axe délimitant les deux parties du châssis, à savoir une première partie consistant en deux montants latéraux terminés par une poignée, sur lesquels montants sont fixés latéralement des corps cylindriques dans lesquels sont positionnés les cannes à pêche et une seconde partie consistant dans un support pour une caisse dont l'extrémité la plus opposée aux roues comporte deux pieds d'appui sur le sol. Les montants latéraux, en dessous de la partie formant poignée, comportent des éléments d'articulation permettant de replier celle-ci.

L'idée qui est à la base de la présente invention réside dans le fait d'avoir pensé à utiliser un chariot conçu pour le transport de l'équipement et des accessoires de pêche également comme support des cannes lors de la pêche proprement dite, que cette pêche se déroule au bord de mer ou en eau douce. On sait en effet que le positionnement de la canne est différent selon que la pêche se pratique en bord de mer (surfcasting) ou en eau douce, le long d'un quai, au bord d'un étang ou d'une rivière. En bord de mer, la canne est maintenue dans une position relativement verticale tandis qu'en eau douce, la canne a une position fortement oblique, voire même proche de l'horizontale.

De manière connue par le document précité, le chariot de l'invention comporte :

- a) deux roues, libres en rotation, montées vers les extrémités d'un axe horizontal,
b) un plateau dont l'un des bords est fixé sur ledit axe et dont l'autre bord comporte deux pieds d'appui au sol,
c) deux montants latéraux, montés pivotant par rapport audit axe de part et d'autre
5 du plateau, et supportant des moyens supports de cannes,
d) une pièce coudée en U dont la branche centrale fait office de poignée et dont les branches latérales, sont, vers leurs extrémités, montées pivotantes par rapport aux deux montants latéraux.

De manière caractéristique, selon l'invention, les moyens supports de
10 cannes consistent en une entretoise reliant les parties supérieures des deux montants latéraux ; de plus, le chariot comporte une plaque orientable, montée entre les montants latéraux à proximité du plateau et pourvue d'orifices de positionnement des parties basses des cannes ainsi que deux moyens de blocage de la position angulaire des montants latéraux, les premiers moyens pour le
15 blocage desdits montants et de la pièce coudée formant poignée et les seconds moyens pour le blocage desdits montants et du plateau, aptes à permettre d'opter soit pour une position repliée soit pour une position de surfcasting soit une position de pêche en eau douce.

Dans le document DE 20 15424, les parties basses des cannes sont
20 emmanchées dans des corps cylindriques. Selon l'invention, le positionnement de la canne est obtenu entre deux zones d'appui, la première au niveau de la plaque orientable, à proximité des roues et la seconde au niveau de l'entretoise vers l'extrémité supérieure des montants latéraux. Ce double appui permet un maintien beaucoup plus stable des cannes. La pièce en U formant poignée, contrairement
25 au document DE 20 15424, n'est jamais dans le prolongement des montants latéraux lorsque les cannes sont disposées sur le chariot. En effet, il est nécessaire qu'il y ait un certain angle entre les montants latéraux et la pièce formant poignée puisque les cannes sont disposées entre les montants latéraux, sensiblement dans le plan formé par ceux-ci.

De manière préférée, la plaque orientable est montée pivotante par rapport aux deux montants latéraux et solidaire du plateau par des moyens de coulissement, en sorte que l'orientation de ladite plaque est réalisée de manière automatique par le positionnement des montants latéraux.

- 5 De préférence, dans ce cas, les moyens de blocage de la position angulaire des montants latéraux par rapport au plateau sont également des moyens de blocage des moyens de coulissement.

Avantageusement, les orifices de positionnement qui sont prévus dans la plaque orientable sont des orifices oblongs, dont les plus petites dimensions
10 correspondent aux diamètres des parties basses des cannes à positionner et sont dans la direction transverse du plateau (parallèle à l'axe des roues). Cette disposition particulière permet d'obtenir un positionnement des cannes avec une inclinaison très forte des montants latéraux, proche de l'horizontale.

Avantageusement, l'entretoise support de canne est une tige présentant des zones
15 coudées en U dont le nombre et la configuration est fonction du nombre et de la taille des cannes à supporter.

De préférence, au moins une seconde entretoise rectiligne est disposée entre les deux montants latéraux sous l'entretoise support de canne. Cette seconde entretoise rectiligne fait office de butée, chaque canne étant maintenue en position
20 vers la partie supérieure des montants latéraux d'une part par cette seconde entretoise et d'autre part par les zones coudées de l'entretoise support de canne.

Dans une variante de réalisation, les deux montants latéraux sont percés de trous en vis-à-vis, et la seconde entretoise est une barre amovible, passant par lesdits trous, dont une extrémité est effilée, et l'autre extrémité est coudée. Le
25 plateau est également percé de trous de sorte que ladite seconde entretoise peut faire office de sardine de blocage au sol du plateau.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va être faite d'un exemple préféré de réalisation d'un chariot spécialement conçu pour permettre non seulement le transport des cannes à pêche et d'une

caisse de rangement mais également le positionnement des cannes lors de la pêche en surfcasting et en eau douce, illustré par les dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective du chariot en position de pêche en eau douce,

5 - les figures 2, 3 et 4 sont des représentations schématiques illustrant respectivement le chariot en position repliée (figure 2), en position de pêche en eau douce (figure 3) et en position surfcasting ou éventuellement de transport (figure 4),

- la figure 5 est une représentation schématique partielle du chariot au niveau de
10 la plaque orientable.

Le chariot 1 de l'invention a été spécialement conçu pour l'agrément du pêcheur, que celui-ci soit un habitué de la pêche en bord de mer ou en eau douce. Il permet de réaliser non seulement le transport de plusieurs cannes à pêche et de la caisse de rangement des accessoires mais également d'assurer le
15 positionnement à demeure, sans intervention humaine, des cannes lors de la pêche selon l'inclinaison souhaitée. On sait en effet que pour la pêche en bord de mer dénommée généralement surfcasting, la canne est sensiblement tenue verticalement, tandis que pour la pêche en eau douce, la canne est fortement inclinée, voire même proche de l'horizontale.

20 Le chariot 1 de l'invention permet le maintien de plusieurs cannes selon une très grande fourchette d'angle d'inclinaison.

Ce chariot 1 comporte deux roues 2, libres en rotation et montées vers les extrémités d'un axe horizontal 3. Sur cet axe 3, entre les deux roues 2, est fixé l'un des bords 4a d'un plateau 4 capable de supporter une caisse de
25 rangements d'accessoires 5. Vers le bord opposé 4b dudit plateau 4 se trouvent deux pieds d'appui 6, dont les dimensions sont telles que le plateau 4 est dans un plan horizontal ou légèrement incliné vers les roues 2, lorsque lesdits pieds 6 reposent sur le sol.

Deux montants latéraux 7 sont montés pivotants par rapport à l'axe

horizontal 3, leur extrémité inférieure 7a étant disposée de part et d'autre du plateau 4 et entre les deux roues 2.

Un tube 8 en forme de U a les extrémités 9a de ses deux branches latérales 9 qui sont montées pivotantes vers les extrémités supérieures 7b des deux montants latéraux 7. L'axe de pivotement est parallèle à l'axe horizontal 3. Des premiers moyens de blocage 22 permettent de maintenir en position le tube coudé 8 par rapport aux montants latéraux 7. Des seconds moyens de blocage 21 permettent de maintenir en position les deux montants latéraux 7 par rapport au plateau 4.

10 Ces seconds moyens, aptes à assurer le blocage en opposition du tube en U 8 par rapport aux montants latéraux 7 peuvent par exemple consister en deux pièces, dénommées couramment noix de serrage, chacune étant garnie de dents disposées radialement par rapport à l'axe de pivotement et aptes à s'engrener les unes dans les autres lorsqu'elles sont rapprochées à l'aide d'un
15 écrou de serrage. Lors du positionnement angulaire, il suffit de desserrer l'écrou pour écarter les dents des deux pièces, de faire pivoter le tube coudé 8 par rapport aux montants latéraux 7 puis, lorsque l'angle souhaité est obtenu, de resserrer l'écrou pour bloquer en position les deux pièces.

Vers l'extrémité supérieure 7b, les montants latéraux 7 sont munis d'une
20 entretoise 10 support de canne. Dans l'exemple illustré à la figure 1, cette entretoise 10 est une tige métallique présentant des zones coudées 11 en V ou en U dont le nombre et la configuration sont fonction du nombre et de la taille des cannes à pêche 12 que l'on veut positionner sur le chariot 1.

Une plaque orientable 13, percée de trous oblongs 14 est solidaire des
25 montants latéraux 7 à proximité immédiate du plateau 4. Le nombre de trous 14 est identique au nombre de zones coudées 11 de l'entretoise 10 support de canne. Leur dimension est également fonction de la taille des cannes 12. Leur plus petite largeur d doit être au moins légèrement supérieure au diamètre de la partie basse 12a de la canne 12.

Le positionnement d'une canne 12 donnée est réalisé en faisant pénétrer la partie basse 12a de ladite canne 12 dans l'un des trous oblongs 14 et en appuyant ladite canne 12 dans la zone coudée 11 correspondante de l'entretoise 10.

5 De manière à assurer la stabilité de la canne 12, notamment lors de l'utilisation du chariot 1 pour le transport, il est également prévu au moins une barre 15 constituant une seconde entretoise, s'étendant entre les deux montants latéraux 7, légèrement en dessous de la première entretoise 10 support de canne. Avantageusement, cette barre transversale 15 est enfilée à travers deux trous
10 percés en regard l'un de l'autre dans les deux montants latéraux 7, cette barre présentant une extrémité 15a effilée et l'autre extrémité 15b coudée en sorte de pouvoir être utilisée comme pied d'ancrage au sol du chariot 1 comme cela sera expliqué ci-après.

Dans une variante préférée, la plaque 13 est orientable automatiquement
15 en fonction de l'angle d'inclinaison α des montants latéraux 7 par rapport au plateau 4. On a illustré à la figure 5 un exemple parmi d'autres de réalisation de cette variante. La plaque 13 comporte deux flancs 16, s'étendant latéralement et perpendiculairement au plan général de ladite plaque 13, par exemple obtenus par pliage d'une tôle. Le plateau 4 comporte également deux flancs 17, s'étendant
20 latéralement et perpendiculairement au plan général du plateau 4, obtenus par exemple par pliage d'une tôle. Un rainurage 18 est formé dans chacun des flancs 17 du plateau 4, servant de glissière de coulissement d'un téton 19 fixé sur le flanc 16 de la plaque orientable 13. Ce téton 19 est disposé sur le flanc 16 vers son extrémité la plus proche des pieds d'appui 6. L'autre extrémité opposée du
25 flanc 16 est fixée par un axe de pivotement 24, au montant latéral 7 à une certaine distance L de l'axe horizontal 3.

Lorsque l'on fait varier l'angle d'inclinaison α du montant latéral 7 par rapport au plateau 4, on fait se déplacer le téton 19 dans le rainurage 18, ce qui entraîne corrélativement un déplacement angulaire de la plaque 13 par rapport au

plateau 4. Le téton 19 peut être assorti d'un écrou de blocage 21 permettant de bloquer en position le flanc 16 de la plaque 13 contre le flanc 17 du plateau 4, ce qui entraîne corrélativement le blocage en position du montant latéral 7. Cet écrou de blocage 21 fait office de premiers moyens de blocage évoqués ci-dessus.

5 On a représenté sur les figures 2 à 4 les trois positions principales mises en oeuvre lors de l'utilisation du chariot 1 de l'invention.

La figure 2 représente la position du chariot replié. L'angle α formé par les montants latéraux 7 et le chariot 4 est le plus faible possible. La branche médiane 8_a de la tige coudée 8 est totalement repliée vers les roues 2.
10 L'encombrement du chariot 1 est minime. Il peut éventuellement être disposé dans une housse ayant globalement la forme d'un parallélépipède rectangle.

Sur la figure 3, on a représenté la position du chariot 1 pour une utilisation de pêche en eau douce, que ce soit en bord de quai, le long d'une rivière ou d'un étang. La canne à pêche 12 doit être fortement inclinée, l'angle
15 α étant de l'ordre de 25 à 30°. Le tube coudé 8 est rabattue au-delà des pieds d'appui 6 en sorte que la branche médiane 8_a est en appui sur le sol 20. La canne à pêche 12 est parfaitement stable. Sa partie basse repose sur le plateau 4 et présente ensuite deux points d'appui, le premier correspondant à la plaque 13 et le second correspondant à la zone coudée 11 de l'entretoise 10. Dans la plaque
20 orientable 13, chaque trou 14 a une forme oblongue, dont la plus petite dimension d , dans la direction parallèle à l'axe horizontal 3, est légèrement supérieure au diamètre de la partie basse 12_a de la canne 12. Par contre, la plus grande dimension D est déterminée en fonction de l'inclinaison maximale que peut prendre le montant latéral 7 par rapport au plateau 4 ou plus exactement à l'
25 'inclinaison qu'aura alors la plaque 13 par rapport à la direction générale de la canne 12.

La stabilité du chariot 1, dans cette position illustrée à la figure 3, est assurée par les trois appuis que constituent en première part les roues 2, en deuxième part les pieds 6 et en troisième part la branche médiane 8_a.

Sur la figure 4 est illustrée la configuration du chariot 1 lors de l'utilisation pour la pêche en bord de mer (surfcasting). L'angle α entre les montants latéraux 7 et le plateau 4 est légèrement inférieure à 90° , de sorte que les cannes à pêche 12 sont sensiblement dans une position verticale. La position du tube coudé 8 n'a pas d'importance ; elle est, dans l'exemple illustré, repliée vers l'arrière des roues 2 par rapport au plateau 4. Dans cette position, le plateau 4 est dégagé et il est possible éventuellement d'y placer une caisse 5 de rangement des accessoires. La stabilité du chariot 1 est assurée uniquement par les deux appuis que sont les roues 2 et les pieds 6. Si cela s'avère nécessaire, il est possible d'utiliser la barre transversale 15 comme pied d'ancrage, en introduisant l'extrémité effilée 15a dans un trou 23 percé dans le plateau 4 entre les roues 2 et de faire pénétrer cette partie effilée 15a dans le sol jusqu'à ce que la partie coudée 15b vienne en butée contre la surface du plateau 4. Pour un meilleur ancrage, il peut être envisagé de disposer deux barres 15 entre les deux montants latéraux 7.

Dans la configuration de la figure 4, le chariot 1 peut également servir au transport des cannes 12 et de la caisse 5 ; dans ce cas, la barre transversale 15 est remise en place et permet le blocage en position des cannes 12 qui pourraient éventuellement tomber vers l'arrière du chariot 1 lors d'un déplacement sur un sol irrégulier. La barre transversale 15 de même que l'entretoise 10 support de cannes forme alors des butées, empêchant le déplacement intempestif des cannes 12.

Le maintien en place, lors du transport de la caisse 5, peut être assuré à l'aide d'une sangle à travers un trou 25 pratiqué dans le plateau 4 à proximité de la plaque orientable 13.

La présente invention n'est pas limitée au mode préféré de réalisation qui vient d'être décrit à titre d'exemple non exhaustif. En particulier, le caractère orientable de la plaque peut être obtenu par d'autres moyens que le rainurage de guidage et le point fixe de pivotement. Un premier avantage du rainurage de

guidage est de permettre un positionnement angulaire continu par déplacement du téton sur toute la longueur du rainurage, ce positionnement angulaire de la plaque 13 se faisant par pivotement autour de l'axe 24. Un second avantage est d'obtenir ce positionnement sans démontage de parties de fixation, par simple dévissage et
5 vissage. Il est cependant possible d'envisager non plus un positionnement angulaire continu mais un positionnement angulaire selon des valeurs prédéterminées. Dans ce cas, on aura toujours un point fixe de pivotement disposé soit sur le montant latéral 7, comme dans l'exemple précité, soit sur le flanc 17
10 du plateau 4 ; on aura par contre, en remplacement du rainurage, des trous de positionnement percés selon des espacements réguliers respectivement sur le flanc 17 du plateau 4 ou sur le montant latéral 7. D'autres systèmes, du type compas par exemple peuvent aussi être envisagés. Les pieds d'appui 6 peuvent être constitués de tubes coudés dont une extrémité est fixée, par exemple par rivetage, au niveau d'un pli formé dans la tôle constitutive du plateau 4.

REVENDICATIONS

1. Chariot pour le transport des cannes à pêche et accessoires comportant :
- a) deux roues (2), libres en rotation, montées vers les extrémités d'un axe horizontal (3),
 - 5 b) un plateau (4) dont l'un des bords (4a) est fixé sur ledit axe (3) et dont l'autre bord (4b) comporte deux pieds (6) 'appui au sol (2),
 - c) deux montants latéraux (7), montés pivotant par rapport audit axe (3) de part et d'autre du plateau (4) , et supportant des moyens supports de cannes,
 - d) une pièce (8) coudée en U dont la branche centrale (8a) fait office de poignée
 - 10 et dont les branches latérales (9), sont, vers leurs extrémités (9a), montées pivotantes par rapport aux deux montants latéraux (7),
- caractérisé en ce que les moyens supports de cannes consistent en une entretoise (10) reliant les parties supérieures (7b) des deux montants latéraux (7), en ce qu'il comporte une plaque orientable (13), montée entre les montants latéraux (7) à
- 15 proximité du plateau (4) et pourvue d'orifices (14) de positionnement des parties basses (12a) des cannes (12) ainsi que deux moyens de blocage de la position angulaire des montants latéraux (7), les premiers moyens (22) pour le blocage desdits montants (7) et de la pièce coudée (8) formant poignée et les seconds
- 20 moyens (21) pour le blocage desdits montants (7) et du plateau (4), aptes à permettre d'opter soit pour une position repliée soit pour une position de surfcasting soit une position de pêche en eau douce.
2. Chariot selon la revendication 1 caractérisé en ce que la plaque orientable (13) est montée pivotante par rapport aux deux montants latéraux (7) et solidaire du plateau (4) par des moyens de coulissement, en sorte que l'orientation de ladite
- 25 plaque (13) est réalisée de manière automatique par le positionnement angulaire des montants latéraux (7).
3. Chariot selon la revendication 2 caractérisé en ce que les moyens de blocage (21) de la position angulaire des montants latéraux (7) par rapport au plateau (4)

sont également des moyens de blocage des moyens de coulissement.

4. Chariot selon l'une des revendications 2 ou 3 caractérisé en ce que les moyens de coulissement consiste en un rainurage (18) formé latéralement sur le plateau (4) et en un téton (19), porté par la plaque (13) en sorte de pouvoir coulisser dans
5 le rainurage (18).

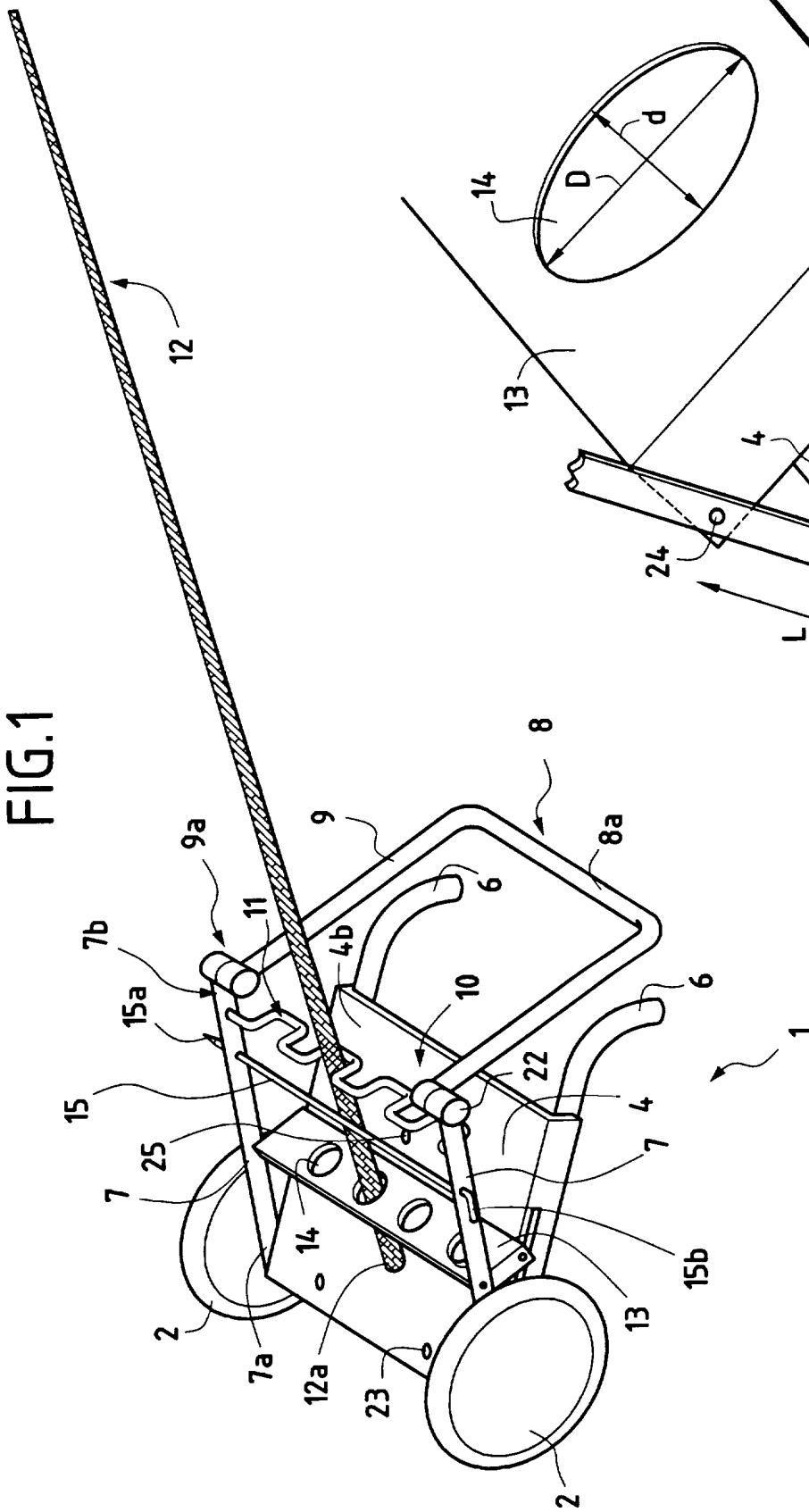
5. Chariot selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que les orifices de positionnement (14) qui sont prévus dans la plaque orientable (13) sont des orifices oblongs, dont les plus petites dimensions (d) sont légèrement supérieures aux diamètres des parties basses (12a) des cannes (12) à positionner et sont dans
10 la direction transverse du plateau (4).

6. Chariot selon l'une des revendications 1 à 5 caractérisé en ce que l'entretoise (10) support de canne est une tige présentant des zones (11) coudées en U dont le nombre et la configuration est fonction du nombre et de la taille des cannes (12) à supporter.

15 7. chariot selon la revendication 6 caractérisé en ce qu'une seconde entretoise rectiligne (15) est disposée entre les deux montants latéraux (7) sous l'entretoise support de canne (10).

8. Chariot selon la revendication 7 caractérisé en ce que les deux montants latéraux (7) étant percés de trous en vis-à-vis, la seconde entretoise est une barre amovible (15), passant par lesdits trous, dont une extrémité (15a) est effilée, et
20 l'autre extrémité (15b) est coudée, et en ce que le plateau (4) est également percé d'un trou (23) de sorte que ladite seconde entretoise (15) peut faire office de pied d'ancrage au sol (20) du plateau (14).

FIG.1



1/2

FIG.5

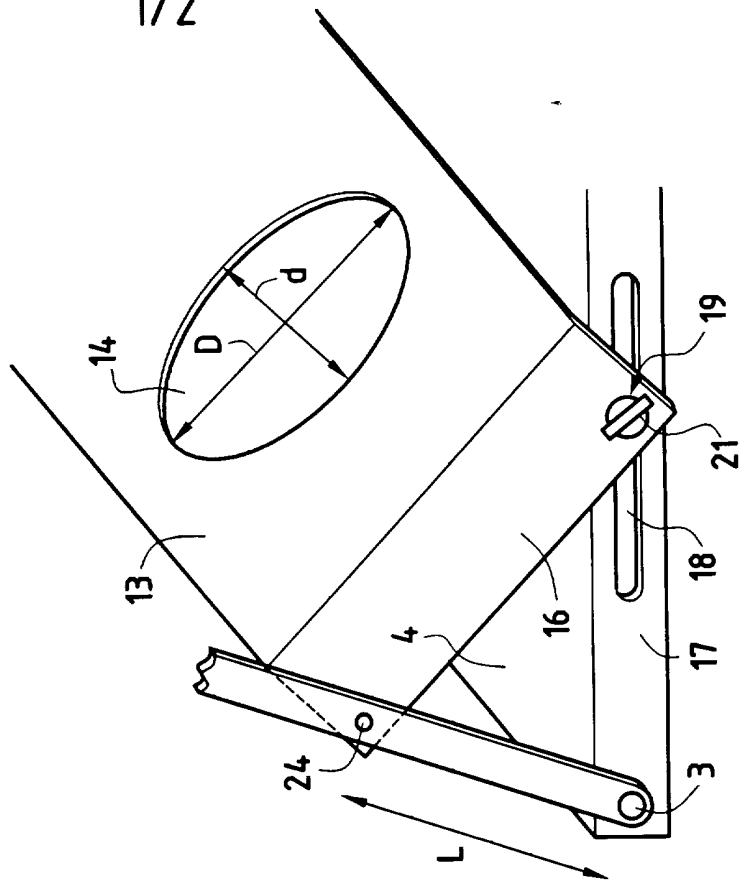


FIG.2

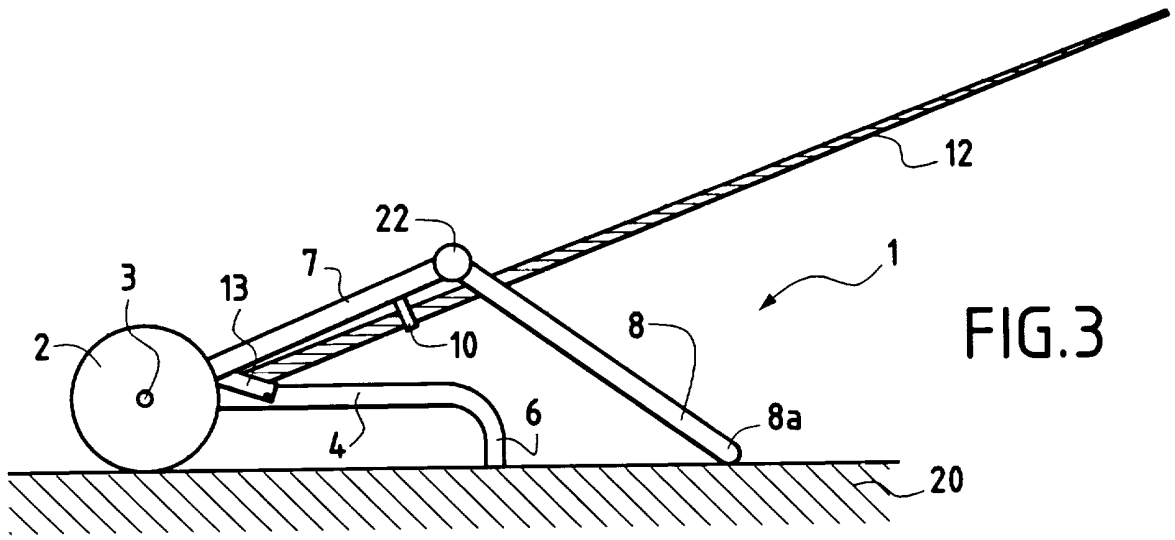
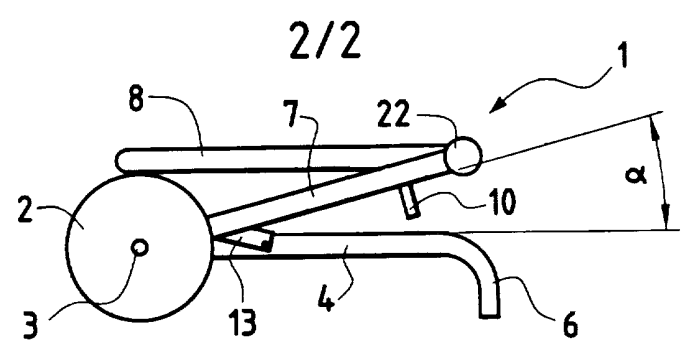


FIG.3

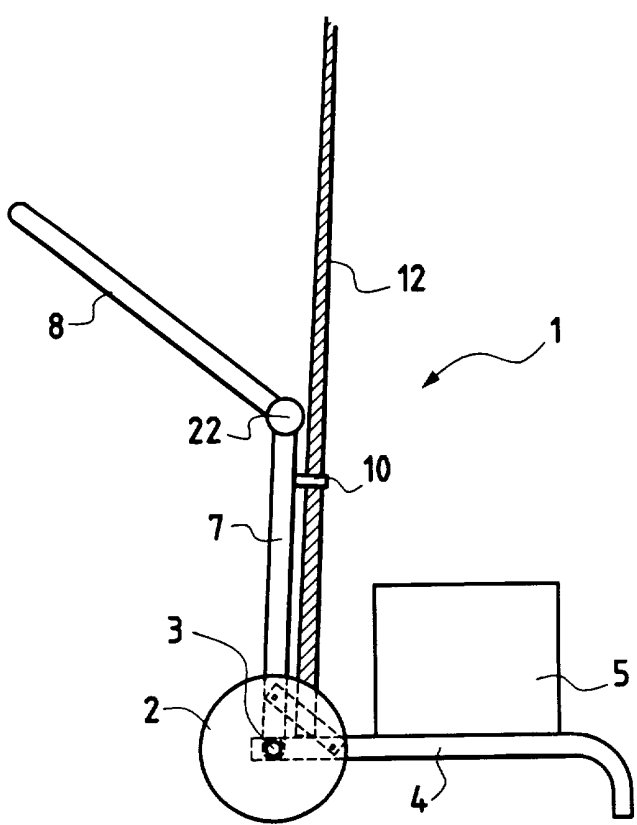


FIG.4

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 564224
FR 9812706

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	US 4 355 818 A (WATTS RONALD C) 26 octobre 1982 * abrégé; figures * ---	1
A	US 4 749 209 A (EDMONDS WILLIE L) 7 juin 1988 * abrégé; figures * ---	1
D,A	DE 296 15 424 U (HUETTER FRANZ) 28 novembre 1996 -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A01K B62B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
12 mai 1999		Verdoodt, S
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)